

AVIS AU PUBLIC

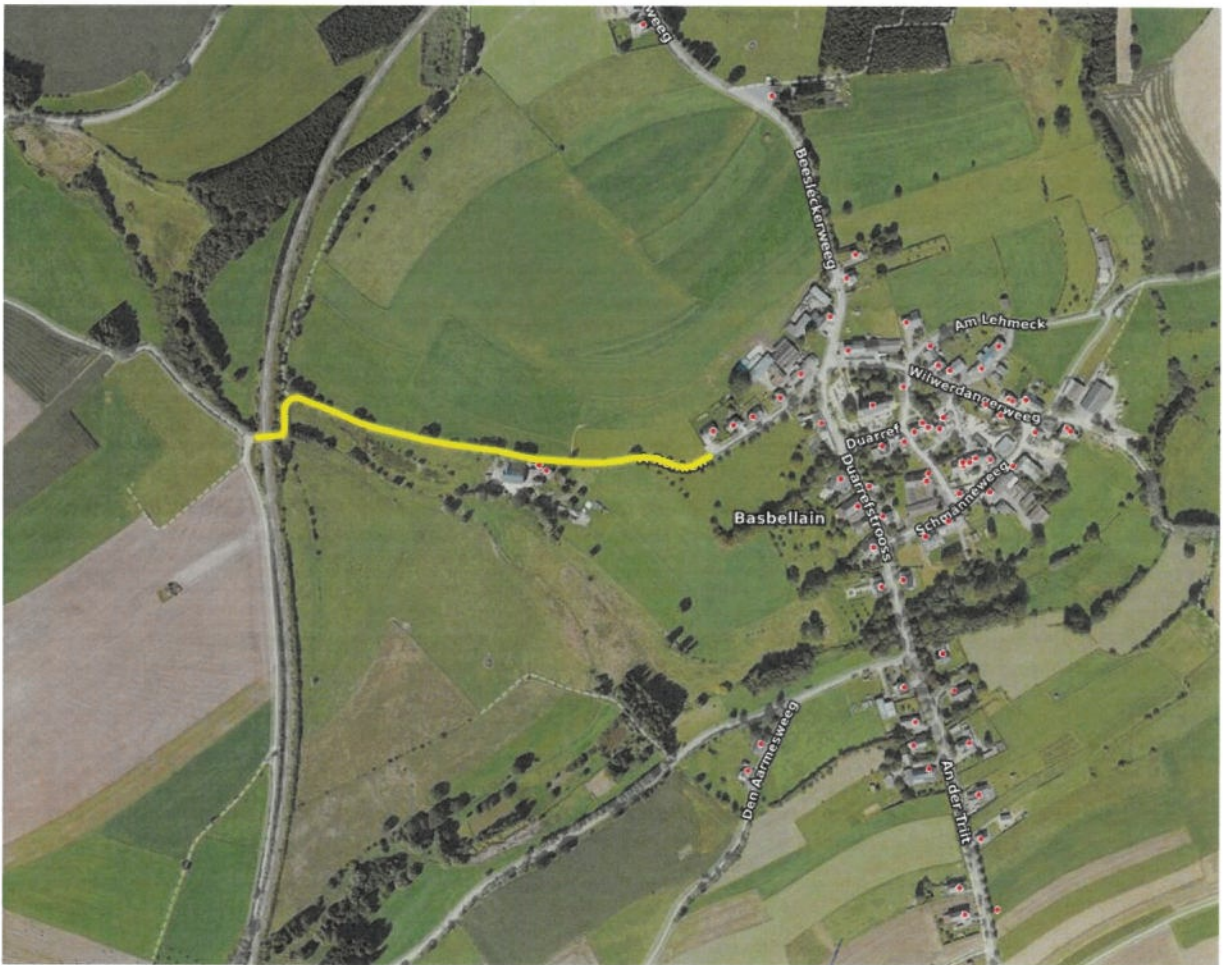
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 25 avril 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'une fête à hauteur de « 29, A Rénken » à Basbellain à partir de samedi 4 mai 2024 jusqu'à dimanche 5 mai 2024 et pour des raisons de sécurité, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Route barrée dans les deux sens d'un tronçon d'un chemin rural « A Rénken » à Basbellain, comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de samedi 4 mai 2024 08h00 jusqu'à dimanche 5 mai 2024 16h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 06/05/2024 »